



VILLE DE GENÈVE

Grève en Ville

© Jasmin Sessler

Le personnel a décidé d'un préavis de grève pour le 30 septembre contre les mesures de restriction budgétaire 2022.

Mobilisation • Le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé un projet de budget 2022 qui entend faire payer au personnel de l'administration municipale et de la petite enfance les effets des pertes fiscales provoquées par la baisse de l'imposition sur le bénéfice des entreprises (RFFA) et les mesures de soutien liées au Covid-19. Cette annonce vient s'ajouter à l'absence de volonté de mettre en place la cessation anticipée d'activité pour les fonctions pénibles, ainsi qu'aux attaques sur les indemnités horaires, notamment. Le personnel a décidé en Assemblée générale, à la quasi-unanimité des 280 personnes

présentes, de déposer un préavis de grève pour le 30 septembre.

LE PERSONNEL COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

Sur un budget de 1,2 milliard, l'exécutif fait le choix d'économiser 8,1 millions de frs sur le dos du personnel. Avec un budget déficitaire de 40,8 millions, le Conseil administratif veut le retour à l'équilibre en 2028. Il entend économiser 7 millions supplémentaires chaque année pour combler le trou laissé par RFFA et augmenter les prestations. Aucune raison pour que le Conseil administratif ne s'arrête en si bon chemin. L'an passé, il avait déjà

voulu couper dans les mécanismes salariaux sans obtenir de majorité au Conseil municipal. Il est certain qu'en s'alliant avec la droite, il va vouloir imposer chaque année des mesures encore plus drastiques jusqu'en 2028.

JEUNES ET BAS REVENUS PLUS TOUCHÉS

Le blocage des mécanismes salariaux (blocage des annuités, du 13^e salaire progressif, de la prime d'ancienneté, aucune indexation) a des conséquences à long terme sur les salaires, mais aussi sur le montant

> SUITE PAGE 4

1000 EMPLOIS

Avec près de 7000 signatures déposées, l'initiative syndicale «1000 emplois» a abouti. La bataille ne fait que commencer. 4

CHÔMAGE

La CGAS a adressé un manifeste à la conseillère d'État en charge du chômage. Le respect des sans-emplois et des changements dans les pratiques de l'OCE sont réclamés. 5

100 ANS DU SIT

En juillet, le SIT commémore les 100 ans de la création des syndicats chrétiens à Genève. Quel rapport? L'histoire d'un changement de nom et d'idéologie. 2^e partie. 7

FISCALITÉ

Le patronat et les capitalistes cherchent à optimiser leurs bénéfices également en diminuant leurs contributions publiques. Tour d'horizon de quelques batailles en cours sur cette ligne de front. 8-9

NETTOYAGE

Le Conseil municipal a voté le retour du nettoyage des WC publics au sein de la fonction publique municipale. Le résultat d'une grève de 52 jours en 2019, et d'une lutte menée avec détermination par le SIT. 10

ENTRETIEN

Entretien avec Dorkas Blanco, employée de maison et victime de la précarité infinie du travail non déclaré. 13

Billet de la présidence

Il arrive parfois, sans que l'on ne s'en rende vraiment compte au premier abord, que l'on traverse des événements de la vie courante qui ont tous un point commun.

Cela a commencé par un apéritif avec les jubilaires du SIT (célébration de 25 et 40 ans d'adhésion entre 2020 et 2021, car nous avions dû reporter la rencontre de l'année dernière). Un beau moment de partage où il a été question de fidélité, de constance dans les sentiments, tout comme dans celle des engagements militants. Leur adhésion remonte à 1980, où le monde était déjà chaotique et l'action syndicale locale menée par le SIT forte. Et après toutes ces années on y croit encore, que l'on se soit battu pour la retraite anticipée des maçons, l'action socio-éducative, ou dénoncé l'exploitation des employées de maison clandestines.

Cela s'est poursuivi par un hommage à quatre camarades, partis déjà : des évocations, des photographies et des sons au loin qui font de leurs vies (et de la nôtre car nous les avons fréquentés) une continuité dans la défense de nos valeurs, humanistes et empruntées de la fierté d'avoir été là, foulant d'un pas décidé les chemins et les pavés de nos convictions.

Plus grandiloquant, c'est la référence ambiante aux déjà 20 ans de ce jour sinistre où sur sol nord-américain, les attentats-suicides ont encore une fois tué des milliers d'êtres humains. Rétrospectivement nous mesurons la poursuite néfaste d'un impérialisme arrogant, vertueux en façade, mais Guantanamo, juridiction militaire inique, cela fait 20 ans aussi! Et à juste titre nos camarades de la solidarité internationale défendent un devoir d'accueil des migrant-e-s afghan-e-s. Ne reculons pas!

Enfin, par-delà le canton, c'est la rencontre fortuite, partageant une table dans un bistrot bondé, de Pierrot, ancien fraiseur sur CNC, ex-ouvrier horloger jurassien, puis conducteur retraité de bus dans une métropole industrielle du nord-ouest neuchâtelois. Et là encore une passion téméraire, la moto, qui remonte à ses 18 ans et qu'il poursuit toujours.

Le point commun qui caractérise ces événements est l'importance que nous devrions accorder à nous sentir, ponctuellement dans nos vies, fort-e-s de nos convictions et proches de ceux et celles qui les partagent, conscient-e-s de notre place, dans le parcours de ces histoires qui sont surtout les nôtres! 

Diego Cabeza

SOMMAIRE

ÉDITO

Sous l'emballage **p3**

ACTUALITÉS

Initiative « 1000 emplois » déposée! **p4**

Plus de respect et de droits pour les sans-emplois **p5**

Sanction trop sévère, selon les juges fédéraux **p5**

Le combat contre la finance toxique, une lutte syndicale prioritaire **p6**

Oui au Mariage pour toutes et tous **p6**

VOTRE SYNDICAT

De l'anti-libéralisme à la « rénovation syndicale » **p7**

DOSSIER

Ligne de front de la lutte des classes **p8**

La droite viole ses promesses aux communes **p9**

OUI à l'initiative 99% **p9**

SECTEURS

Réinternalisation des nettoyages en Ville de Genève **p10**

Un budget 2022 en trompe-l'œil **p10**
La Ville s'en prend aux travailleuses de la petite enfance **p11**

Tests obligatoires admissibles, mais sous conditions **p11**

DROITS DU TRAVAIL

Hospitalisation prolongée du nouveau-né:
le droit des femmes recule. **p12**

ENTRETIEN

Quand la retraite n'existe pas **p13**

EN ACTION

65 ans c'est toujours non! **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

Attention : En raison de la pandémie et des mesures des autorités, certaines permanences physiques sont remplacées par des permanences téléphoniques aux horaires que vous trouverez ci-dessous.

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage
Permanences physiques: lundi de 16 h à 18 h et mardi de 15 h à 18 h

Tertiaire privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

Permanence téléphonique jusqu'au 30.09: mardi de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Permanence physique: jeudi de 14 h à 18 h dès le 01.10 mercredi de 9 h à 12 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

Salarié-e-s sans statut légal

Permanences téléphoniques: lundi et mardi de 9 h à 12 h au 022 818 03 00

Permanences physiques: lundi de 9 h à 12 h et mardi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, du lundi au vendredi de 9 h à 13 h

Permanences téléphoniques: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch

Sous l'emballage

Augmentation des recettes fiscales, application d'une partie des mécanismes salariaux, 364 postes supplémentaires pour répondre aux besoins, augmentation des investissements pour la transition écologique, voilà pour les bonnes nouvelles du projet de budget 2022 de l'État. De prime abord, on y décèlerait presque la marque d'un premier budget de centre-gauche élaboré par la toute nouvelle majorité rose-verte du Conseil d'État. Mais à y regarder de plus près, le virage semble plus tenir d'un nouvel emballage que d'une modification significative du contenu.

D'abord les mécanismes salariaux. L'annuité est accordée, dont acte. Mais cela s'inscrit dans un plan financier quadriennal mis en œuvre l'année dernière prévoyant le gel des salaires de 35 000 salarié-e-s une année sur deux durant quatre ans, auquel s'ajoute l'absence d'indexation de la grille salariale durant toute la période concernée, alors que l'inflation semble être de retour. La nouveauté? La suspension de l'annuité dorénavant prévue en 2025. Un coup de baguette magique qui fait passer la suspension de l'annuité à 3 années sur 5! Difficile donc d'y voir la marque d'une nouvelle politique salariale « de centre-gauche », au moment même où la crise et la nécessaire transition écologique nécessiteraient une politique d'augmentation soutenue des salaires.

L'emploi ensuite. Sur les 364 postes supplémentaires prévus, plus d'un tiers résulte de la seule nécessité d'adapter les effectifs à l'augmentation du nombre d'élèves. 52 postes relèvent du domaine pénitentiaire, tandis que les autres départements se répartissent chacun entre 1 et 23 postes au maximum, dont certains découlent de simples transferts, de stabilisation de postes, ou encore d'adaptation à des exigences légales, et que 34 d'entre eux serviront à la réalisation des investissements de l'État. La droite, qui d'habitude n'a que l'emploi à la bouche soit pour justifier des baisses d'impôts soit pour s'opposer à tout progrès social, pousse bien sûr des cris scandalisés, et annonce même le lancement d'une initiative pour stopper la création d'emplois dans le secteur public. Valeur fétiche dans le sec-

teur privé, l'emploi devient donc subitement le mal absolu dans le secteur public, même lorsqu'il sert à soutenir l'économie privée... Il n'en demeure pas moins qu'en regard des besoins, des HUG aux soins à domicile, dans la formation, le social ou encore dans des services administratifs complètement débordés comme l'OCPM, on continuera de se serrer la ceinture, à s'épuiser au boulot, et à voir la qualité des prestations se dégrader jour après jour. Pas de quoi pavoiser non plus sur ce plan-ci.

Quant aux moyens supplémentaires débloqués pour la transition écologique, on peine à voir un véritable virage dans ce projet de budget. Sur les 34 postes supplémentaires dédiés à la réalisation des investissements, 23 sont consacrés uniquement à la numérisation de l'administration cantonale, 8 à la mobilité, et... 2 à l'environnement et à l'énergie. Même en y ajoutant les nouveaux postes participant à la cohésion sociale, ont demeure bien loin de la revendication syndicale telle qu'exprimée par l'initiative « 1000 emplois » et soutenue, rappelons-le, par les partis de la nouvelle majorité gouvernementale. Quant aux investissements eux-mêmes, on peine à trouver au-delà des effets d'annonce la véritable accélération censée nous permettre d'atteindre la neutralité carbone avant qu'il ne soit trop tard.

Restent les recettes fiscales. Si celles-ci sont en augmentation, c'est avant tout en raison d'une bonne dose d'optimisme dans les paramètres pris en compte dans leur estimation, y compris celles concernant l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune. L'augmentation des recettes provenant des personnes morales (entreprises) résulte quant à elle de l'outrageuse bonne santé des secteurs du négoce international, de l'horlogerie et de la finance. Comme quoi tous-tes n'ont pas souffert de la même manière de la pandémie. Il n'en demeure pas moins que la perte liée à la RFFA est estimée à 259 millions, et que cette réforme n'a pas encore déployé tous ses effets en matière d'imputation sur l'impôt sur la fortune. « Zéro pertes! », avait pourtant ordonné le peuple en septembre 2020. Sur ce plan-là aussi, et tandis que la droite est repartie à l'offensive pour défiscaliser tout ce qui peut entraver l'accumulation capitaliste des richesses, il est urgent de redonner à l'État les moyens d'une véritable transition économique, sociale et environnementale. 

Un effet d'annonce plus qu'un véritable tournant

INITIATIVE 1000 EMPLOIS



EMPLOI

Initiative « 1000 emplois » déposée !

Avec près de 7 000 signatures déposées, l'initiative syndicale « 1000 emplois » a abouti. La bataille ne fait que commencer.

Sortie de crise • Alors que les lacs suisses ont débordé au début de l'été, que le sud de l'Europe s'est transformé en brasier, et que le GIEC a publié un nouveau rapport alarmant sur le réchauffement climatique, la CGAS a déposé à la mi-août près de 7 000 signatures pour son initiative « pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail ». Un succès auquel le SIT a largement contribué, et récoltant près de deux tiers des signatures nécessaires.

FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, 1000 EMPLOIS PAR AN !

L'initiative « 1000 emplois » ne résoudra pas à elle seule la question de l'urgence climatique. Mais en proposant de créer 1000 emplois sociaux et écologiques par an, elle donne le mandat aux collectivités publiques genevoises de prendre à bras-le-corps la question de la transition écologique. Car les expert-e-s du GIEC ne cessent de le répéter :

c'est dans une véritable course contre la montre que les États doivent s'engager face au réchauffement climatique. Une course perdue d'avance si l'on ne dote pas les collectivités publiques des forces de travail nécessaires pour accélérer le pas, ou si l'on attend que celles et ceux qui en auraient les moyens daignent enfin contribuer au partage des richesses plutôt qu'à leur accaparement au mépris de l'environnement.

POUR UNE TRANSITION SANS CASSE SOCIALE

Cette transition écologique exige la réduction des industries et services polluants, que ce soit en réduisant leurs activités, en les transformant ou en les abandonnant. Mais ce n'est pas aux travailleuses et travailleurs de ces secteurs de payer ce tournant. Personne ne doit rester sans emploi en raison des changements nécessaires à l'ensemble de la population.

En obligeant l'État à encourager la réduction du temps de travail dans toutes les entreprises à 32 heures par semaine et les collectivités publiques à créer 1000 emplois par an chaque fois que le taux de demandeurs-euses d'emploi atteint 5 %, l'initiative permettra d'offrir à chacun-e la perspective d'un emploi socialement utile et écologiquement durable.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION, 1000 EMPLOIS PAR AN !

Face à la crise sanitaire, économique, sociale et climatique, pour combattre le chômage et non pas les chômeurs-euses, pour accélérer la transition écologique tout en assurant la cohésion sociale par des services publics de qualité et en suffisance, la CGAS appelle les organisations patronales, les partis politiques et les autorités à s'affranchir des postures idéologiques et à soutenir cette initiative.

Car l'acceptation du salaire minimum légal, de l'initiative « zéro pertes » et de l'indemnisation des travailleuses précarisées le démontre : c'est à une sortie de crise plus sociale et solidaire que la population aspire. Et les flammes d'Eubée nous le rappellent cruellement : plus écologique également. **♦**

Davide De Filippo

VILLE DE GENÈVE

Grève en Ville

> SUITE DE LA PAGE 1

des rentes. Cette mesure touche avant tout les petits revenus de l'administration et les personnes les plus récemment engagées. Rappelons qu'il faut 11 ans pour obtenir un 13^e salaire complet et que les annuités en début de carrière sont plus élevées. Ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la crise des recettes. Les employé-e-s des services publics, qui font preuve de flexibilité et de solidarité pour répondre aux besoins de la population durant cette période

de pandémie, se voient remercié-e-s par une attaque en règle sur leurs revenus.

RETRAITE ANTICIPÉE EN DÉSHÉRENCE

Le personnel demande le retrait pur et simple de ces mesures et une avancée sur le dossier des retraites, en déshérence depuis plus d'une dizaine d'années. Avec la fin des dispositions transitoires de CAP-Prévoyance début 2021, tout le monde doit travailler 2

ans supplémentaires, y compris les personnes exerçant une fonction pénible. Dans le secteur de la construction, la retraite anticipée est prévue à 60 ans. En Ville de Genève, de nombreuses fonctions s'y apparentent en matière d'usure physique et psychique prématurée. Le personnel considère qu'il est maintenant urgent de finaliser ce dossier.

CADEAUX AUX PATRONS, PERSONNEL À LA CAISSE

L'injonction à la solidarité du personnel municipal n'est pas acceptable. Car c'est bien via les impôts que la répartition des richesses doit se faire, y compris ceux payés par les fonctionnaires. Des fortunes se font sur la crise sanitaire et dans le secteur financier. Une véritable

guérilla se livre en ce moment pour abaisser encore l'imposition des entreprises et des grosses fortunes. Après la suppression du droit de timbre, les jeunesses du PLR, du PDC, de l'UDC et des Vert libéraux, avec l'appui du patronat, viennent de déposer une initiative pour la suppression de la taxe professionnelle qui, à elle seule, pourrait faire perdre 200 millions aux communes, dont 100 millions supplémentaires à la Ville de Genève. La mobilisation du personnel démontrera qu'il attend d'autres solutions de cette majorité pour répondre à la nécessaire extension des places en crèche, du parascolaire, ainsi que la lutte contre le dérèglement climatique. **♦**

Valérie Buchs

CHÔMAGE

Plus de respect et de droits pour les sans-emplois

La CGAS a adressé un manifeste à la conseillère d'Etat en charge du chômage. Le respect des sans-emplois et des changements dans les pratiques de l'OCE sont réclamés.

Manifeste • Parce que la politique cantonale a progressivement quitté ses habits d'assurance sociale pour prendre ceux d'une machine à sanctionner et infantiliser les sans-emplois, c'est un changement de paradigme qui est revendiqué. Il est demandé à l'Office cantonal de l'emploi (OCE), de passer de la logique du surveiller et punir, à la logique d'aider et soutenir les sans-emploi, ainsi que d'appliquer avec discernement les dispositions de la Loi fédérale sur le chômage et les prescriptions du SECO de la manière la moins dommageable possible pour les sans-emplois. L'arrivée à la tête du département de Fabienne Fischer, représentante des Vert-e-s, et la majorité de gauche au Conseil d'Etat, sont un moment charnière pour réaffirmer nos fondamentaux : plus de respect et de droits pour les sans-emplois.

POUR UN CHANGEMENT RAPIDE DE CULTURE

Après le lancement de l'initiative pour la création d'emplois sociaux et écologiques, et le Manifeste pour l'emploi, l'Assemblée des délégué-e-s de la CGAS a approuvé le 29 juin 2021 un Manifeste de 6 pages « Sans-emploi: aider et soutenir plutôt que surveiller et punir ». Il est actuellement en discussion avec la cheffe du département. Les attentes de la CGAS sont formulées au moyen de 15 revendications, qui touchent tout

le parcours des sans-emplois dans les relations avec l'OCE.

STOP À LA PRÉCARISATION DES SANS-EMPLOIS

La CGAS attend un changement radical quant à la politique de sanctions à l'égard des sans-emplois. Priver les sans-emplois d'une part importante d'un revenu déjà faible, c'est concourir à leur précarisation et au recours à l'aide sociale. Pour la CGAS, les pénalités doivent être réduites au strict minimum imposé par la loi. En outre, les pénalités prononcées durant la pandémie doivent être annulées et les sans-emplois remboursé-e-s.

RÉDUIRE LE NOMBRE IMPOSÉ DE RECHERCHES D'EMPLOIS

Ce nombre imposé de recherches mensuelles à fournir se révèle être un instrument de contrôle et de punition, dans le but de décourager les sans-emplois de rester inscrit-e-s à l'assurance chômage. La CGAS encourage le Canton à intervenir à Berne et prône un retour à Genève à un nombre imposé maximal de 5 recherches plutôt que les 10 en vigueur depuis 2016.

DROIT D'ÊTRE ENTENDU-E AVANT LES SANCTIONS

De nombreuses sanctions pourraient être évi-



© Jon Tyson

tées si le droit d'être entendu-e avant leur prononcément était appliqué. Ce droit n'est pas prévu par la LACI, mais rien n'interdit d'en instaurer un à Genève. Cette revendication a été entendue par la cheffe du département et la pratique a changé. Dès juillet 2021, les sans-emplois sont informé-e-s par écrit de l'intention de l'OCE de prononcer une sanction, et disposent du droit de se prononcer par écrit dans un délai de 7 jours.

PERSONNEL DE L'OCE: FORMATION ET EFFECTIF

Le Manifeste aborde d'autres revendications telles qu'un véritable contrôle des entreprises qui bénéficient de l'argent public pour des mesures de placement de sans-emplois (AIT et ARE), l'arrêt des assignations en emploi découlant de l'obligation d'annonce, l'allègement des pratiques administratives pour les personnes qui alternent missions de travail temporaire et chômage, l'amélioration des prestations en cas d'incapacité de travail, l'arrêt des questions intrusives réservées aux femmes (preuve de la garde d'enfant). À noter qu'une meilleure formation du personnel de l'OCE ainsi que la mise à disposition d'un effectif adéquat sont également demandés, tant ils sont au centre du changement de logique revendiqué. 

Manuela Cattani

CHÔMAGE

Sanction trop sévère, selon les juges fédéraux

Le Tribunal fédéral fustige la pratique de sanction trop sévère de l'Office cantonal de l'emploi et du Secrétariat d'Etat à l'économie

Justice • Le 21 juillet 2021, le Tribunal Fédéral (TF) a pris un arrêt désavouant l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur une pénalité de 31 jours jugée trop lourde au vu des circonstances.

Le chômeur concerné s'était inscrit courant octobre 2019 au chômage pour un droit qui devait initialement débiter le 1^{er} décembre 2019. L'OCE lui avait assigné un emploi pour lequel il aurait dû postuler

jusqu'au 2 novembre 2019 ce qu'il a malheureusement oublié de faire.

Par contre, il avait négocié une prolongation de son contrat au 31 décembre 2019 et avait effectué de nombreuses recherches d'emploi qui lui ont permis de ressortir du chômage un peu plus d'un mois après y être entré.

L'OCE a quand même prononcé une faute grave à son encontre et a rejeté dans la foulée son opposition contre la décision.

La Chambre des assurances sociales (CHAS) a partiellement admis son recours et ramené la sanction à 16 jours parce qu'il avait par ailleurs prouvé sa volonté de retrouver un emploi.

Le SECO a recouru au TF contre cet arrêt puisqu'il estimait que la sanction infligée par l'OCE était justifiée dans la mesure où l'art. 45, al. 4 OACI prévoit une faute grave (soit une pénalité entre 31 et 60 jours) pour tout refus d'emploi convenable.

Le TF a confirmé l'arrêt de la CHAS notamment parce que l'OCE aurait dû user de sa marge d'appréciation pour fixer la sévérité de la sanction puisque l'assuré avait démontré qu'il avait pris très au sérieux ses obligations et qu'il ne s'agissait donc pas d'un comportement désinvolte de sa part.

Le TF vient ainsi fustiger par son arrêt la sévérité excessive de l'OCE et du SECO en matière de sanctions, dénoncées de longue date par le SIT. Reste maintenant à l'OCE d'en tirer la leçon qui s'impose et à Fabienne Fischer, nouvelle Conseillère d'Etat en charge du chômage, de donner enfin suite à la motion 2744 adoptée le 26 mars 2021 par le Grand Conseil et de rembourser toutes les pénalités pour manque de recherches d'emploi infligées aux chômeurs et chômeuses genevois-es depuis le début de la pandémie! 

Thomas Graff

CLIMAT

Le combat contre la finance toxique, une lutte syndicale prioritaire

La finance, secteur le plus polluant de Suisse, nécessite une mise au pas. Sous ce mot d'ordre, le mouvement « Rise up for change » a organisé début août une semaine d'action.

Enjeux • S'agissant d'un petit pays avec quelque 8 millions d'habitant-e-s, la Suisse est souvent citée en exemple en matière d'environnement, notamment dans le domaine de la gestion des déchets et du recyclage. Une image qui convient parfaitement au patronat, aux milieux économiques ainsi qu'aux partis politiques représentant leurs intérêts, puisque qu'elle ne prend pas en compte l'impact de la finance sur le réchauffement climatique mondial. Or, dans ce domaine, la responsabilité de la Suisse est largement sous-estimée.

UN SECTEUR EXTRÊMEMENT POLLUANT

L'impact environnemental de la finance suisse est particulièrement négatif. Ses émissions de gaz à effet de serre sont environ 20 fois supérieures à celles produites sur le territoire de notre pays. Ainsi, les institutions financières (publiques et privées confondues), par le biais d'investissements massifs dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles, soutiennent les pratiques les plus nuisibles. La BNS, Crédit Suisse, ou encore UBS financent les forages en Arctique, l'extraction de gaz du sous-sol (ou fracking), les centrales électriques au charbon ainsi que l'extraction de pétrole

provenant des sables bitumineux. Sans oublier les multinationales actives dans le domaine du négoce de matières premières et denrées alimentaires sises à Genève.

REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR LA FINANCE

Contraindre la place financière suisse à changer ses pratiques est un objectif clé dans la lutte pour la justice climatique à l'échelle mondiale. Les activistes de « Rise up for change », collectif réunissant plusieurs organisations militantes pour la justice climatique, en sont convaincu-e-s. C'est pourquoi ils-elles ont adressé, dans le cadre d'une semaine d'action du 30 juillet au 6 août, une série de revendications aux assurances, caisses de pension et banques. Ils-elles demandent en premier lieu la fin des prêts, investissements, et services d'assurances de ces acteurs-trices pour les entreprises actives dans les énergies fossiles. Deuxièmement, l'utilisation des profits de la BNS pour entamer une transition écologique socialement juste. Enfin, la transparence des flux financiers afin de connaître les montants investis par les différent-e-s acteurs-trices

dans les entreprises ainsi que leur impact sur l'environnement.

UNE ALLIANCE NÉCESSAIRE

Conscient des limites et des blocages de la politique institutionnelle dominée par le patronat, le mouvement « Rise up for change » vise à construire et renforcer les alliances avec le mouvement syndical. Le SIT est conscient de l'importance de l'enjeu écologique. Notre engagement dans l'organisation de la grève pour l'avenir du 21 mai 2021 en est la preuve.

Les revendications avancées par ce mouvement sont nécessaires pour une transition écologique, socialement juste, prenant en compte les intérêts des travailleuses et travailleurs. En tant que syndicat genevois, nous pouvons déjà agir à notre échelle pour influencer les décisions de la BNS, étant donné que son capital social est détenu majoritairement par les cantons. Un contrôle démocratique sur la finance et les caisses de pension est également un objectif qui nécessitera la mobilisation la plus forte et la plus large possible des syndicats et du mouvement écologique. ♦

Martin Malinovski

ÉGALITÉ

Oui au Mariage pour toutes et tous

Parce qu'il se bat contre toutes les formes de discrimination, le SIT appelle résolument à voter OUI au « mariage pour toutes et tous ».

Votations Les personnes homosexuelles et bisexuelles ne sont pas égales en droit, car elles ne peuvent pas se marier. Les couples de même sexe et leurs enfants sont ainsi moins bien protégés par la loi, alors

que la Constitution fédérale garantit le droit au mariage et à la famille et interdit les discriminations sur la base des modes de vies.

Le partenariat enregistré, en vigueur en Suisse depuis 2007, n'est

pas un équivalent du mariage. Il ne garantit pas autant de droits dans des domaines importants comme la naturalisation, la protection de la famille ou les rentes de veuves. Cette situation crée des discriminations par rapport aux couples hétérosexuels mariés.

La révision adoptée du Code civil soumise à la votation accorde enfin aux couples de même sexe non seulement le droit de se marier, mais aussi la naturalisation facilitée du ou de la partenaire, l'adoption conjointe et – pour les couples mariés de femmes – l'accès au don de sperme en Suisse.

STOP AU COMING-OUT FORCÉ

Le partenariat enregistré force à faire en permanence son coming-out, car l'état civil qui y est associé doit être inscrit dans certains for-

mulaires (contrats de bail, contrats de travail, etc.) et qu'un couple de même sexe peut ainsi être identifié comme tel.

La personne candidate à un emploi doit nécessairement indiquer son état civil. Pour celle qui se trouve en « partenariat enregistré », cela implique automatiquement un outing. Dans un monde du travail de loin pas encore libéré de tout préjugé et discrimination, ce coming-out forcé peut avoir des conséquences pénalisantes: refus d'une embauche, moqueries, exclusion sociale sur le lieu de travail.

Le mariage pour toutes et tous met fin à cette situation. Le SIT appelle à voter OUI à ce pas important vers plus d'égalité dans la société et dans le monde du travail. ♦

Manuela Cattani



SIT

De l'anti-libéralisme à la « rénovation syndicale »

En juillet de cette année, le SIT a soufflé sa 100^e bougie. Deuxième épisode d'une histoire initiée en 1921.



La première sortie du SIT au 1^{er} mai 1986 avec un thème toujours d'actualité.

Histoire (II/II) • Après la guerre, la FSCG développe la formation syndicale des militant-e-s et son indépendance politique. Afin de sortir de l'isolement, elle adhère aux syndicats chrétiens suisses (CSC), mais sans perdre son autonomie politique, financière et organisationnelle. Elle s'emploie à faire partie intégrante du mouvement ouvrier. On la retrouve souvent au côté des autres syndicats et des partis de gauche : création de l'AVS, lutte pour les 40 heures, contre le statut de saisonnier, contre des régimes dictatoriaux, création de structures permanentes (Comité du 1^{er} mai, Rassemblement pour une politique sociale du logement), ou sur le terrain : mouvements à l'hôpital, dans la métallurgie, la fonction publique et le bâtiment...

Un glissement progressif de la conscience politique et sociale voit un anti-libéralisme toujours présent se muer en anti-capitalisme, puis en anti-impérialisme. En mai 1968, la FSCG envoie son soutien aux grévistes français, mais aussi aux étudiant-e-s genevois-e-s!

AU-DELÀ DU TRAVAIL

L'une des originalités des syndicats chrétiens est de s'être toujours pré-

occupés des questions sortant du cadre du seul monde du travail, puisque l'axiome de base était de contribuer à instaurer le royaume de Dieu sur terre. On trouvait ainsi dans les priorités : la famille, le logement, les assurances sociales mais aussi le cadre de vie, accordant rapidement une attention pour l'écologie (position antinucléaire dès les années 1970).

La remise en cause de la valeur-travail mêle humanisme chrétien et marxisme. Le congrès de 1985 dit : « Un emploi ne se justifie pas seulement parce qu'il donne un salaire, mais parce qu'il devrait répondre à un besoin de l'usager, à une utilité sociale tout en étant épanouissant pour le travailleur et la travailleuse ; il faut prendre en compte le respect de l'environnement ; il faut aussi lier vie au travail et mode de vie : à quoi sert une forte diminution du temps de travail si la durée du déplacement s'allonge d'autant ? »

ORGANISER LES SECTEURS PRÉCAIRES

On critique alors des syndicats bureaucratés confondant souvent compromis social et compromission, qui se désintéressent de la défense

des salarié-e-s des secteurs précaires, souvent formés en majorité d'immigré-e-s et de femmes. Une précarité conjuguée à celle du statut de travail (saisonniers, sans-papiers, etc).

Des militant-e-s romand-e-s ont voulu « rénover » le syndicalisme pour pratiquer un autre syndicalisme : action sur les lieux de travail, démocratie syndicale, ouverture aux plus précaires, réponse aux demandes quotidiennes des travailleur-euses (permanences, impôts, permis), autonomie politique, solidarité interprofessionnelle, intervention sur les conditions de vie. Avec un principe intangible : « Le-la travailleur-euse doit être l'actrice des changements qui le-la concernent ».

Cette évolution doit également être interprétée à la lumière de la crise économique qui éclate en 1974-1975, à la suite de la crise du pétrole. La perspective des syndicats change : grèves, occupations, manifestations font voler en éclats le mythe de la paix du travail.

LA MUTATION DE LA FSCG EN SIT

En 1964, les syndicats chrétiens français enlèvent la référence

chrétienne de leur nom. En 1968, l'internationale syndicale fait de même. Cela interpelle : à Genève on y réfléchit dès 1974. Le congrès de 1985 décide à une très large majorité (106 à 8) de transformer la FSCG en SIT. D'un point de vue organisationnel et juridique, il ne s'agit que d'un simple changement d'appellation : les membres le restent de plein droit, la maison syndicale reste propriété du SIT, le personnel a son contrat maintenu, etc. Cette décision ne causera la démission que de moins d'une dizaine de membres.

Le débat au sein de l'USS qui a établi en 1905 la prééminence des fédérations professionnelles sur les unions locales a également traversé les syndicats chrétiens. Ce n'est pas qu'une question organisationnelle : en donnant la priorité aux fédérations professionnelles, on voit s'affronter les intérêts corporatifs et ceux de l'ensemble de l'organisation. Une interprofessionnelle prend en compte l'ensemble des intérêts des salarié-e-s – au-delà des pures questions de travail, sans les saucissonner.

Elle permet notamment de faire porter un effort général sur un secteur ou un thème donné, d'où le développement du SIT dans des secteurs que l'on pouvait qualifier de déserts syndicaux. ♦

Georges Tissot

TROIS LÉGENDES

- La première convention de paix du travail n'a pas été conclue dans l'industrie des machines (juillet 1937), mais dans l'horlogerie (mai 1937). Même le Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) se trompe lourdement à ce sujet.
- La crise économique ne date pas des années 1990, mais de 1974, à la suite de la crise du pétrole. Il y avait à Genève 14 chômeurs en 1973, 700 en 1975. Mais le chômage n'explose pas réellement, « grâce » au renvoi dans leur pays de plus de 200 000 travailleur-euses étrangères.
- Le SIT n'est pas né d'une scission. Il s'agit simplement d'un changement de nom de la FSCG décidé par son congrès de 1985 à une très large majorité (106 à 8).

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE :

« Histoires de syndicats », Bulletin d'information SIT, disponible sur le site du SIT
« Foi de militant-e-s », Cahier de l'AEHMO, à commander sur : www.aehmo.org



© Ryan Grice

FISCALITÉ

Ligne de front de la lutte des classes

Le patronat et les capitalistes cherchent à optimiser leurs bénéfices également en diminuant leurs contributions publiques. Tour d'horizon de quelques batailles en cours sur cette ligne de front.

Droit de timbre • Le monumental cadeau fiscal de la RFFA à peine empoché, la droite majoritaire au Parlement fédéral est repassée à l'offensive contre les finances publiques pour favoriser les actionnaires et le monde de la finance privée. En supprimant le « droit de timbre d'émission », la droite se livre à un nouvel hold-up sur les caisses de l'État, en pleine crise du Covid. Il reste encore quelques jours pour signer le référendum!

POUR LES PLUS RICHES

Ce petit impôt de 1%, payable au moment de la fondation d'une société de capitaux ou de son augmentation de capital par des actions, ne concerne que les plus riches, car ne s'applique que pour des montants d'actions totaux supérieurs à 1 million. Il n'est donc pas payé par les PME, dont la capitalisation est presque toujours beaucoup plus faible (car on ne parle que des fonds propres, pas des prêts des banques, par exemple).

PERTES POUR LES SERVICES À LA POPULATION

Cet impôt date d'environ 100 ans et compense le fait que le secteur de la finance est très lar-

gement exonéré d'impôts. Sa suppression représente 200 à 250 millions de pertes directes pour la Confédération. Mais les pertes indirectes pourraient être beaucoup plus graves et toucher les cantons et les communes: en supprimant ce droit, les riches seront incité-e-s à transférer les capitaux de leur fortune privée à celle des entreprises, exonérées d'impôt, diminuant d'autant l'impôt sur leur fortune. C'est donc les collectivités publiques qui en paieraient le prix, dans une mesure impossible à évaluer aujourd'hui.

TACTIQUE DU SALAMI

Comme toujours, la droite avance masquée derrière des tranches de saucisson: ce n'est que le premier de trois projets: après suivront la suppression du droit de timbre de négociation (sur le commerce des actions), et du droit de timbre des assurances, assorties d'autres suppressions. Au total, les pertes dépasseront largement les 2 milliards, qui impacteront le financement des écoles, des subsides aux assurances maladies etc. Et cela alors que les plus riches ont déjà été choqués par toutes les dernières réformes fis-

cales depuis le milieu des années 90: baisses de l'impôt sur le revenu et sur la fortune (sur celle-ci souvent de 50%!), suppression de l'impôt fédéral direct sur le capital (1997), RIE 2 (2008) avec plusieurs exonérations et astuces fiscales, RIE3-RFFA avec d'énormes baisses pour les entreprises et sur le capital.

HOLD-UP EN PLEINE CRISE

Pendant ce temps, pour les salarié-e-s à bas et moyens salaires, la facture des primes d'assurance et du logement ne cesse d'augmenter, et ils sont de surcroît des milliers à avoir perdu tout ou partie de leur salaire en raison de la pandémie. Or, cette crise sanitaire a montré une fois de plus que c'est l'État qui doit assumer les coûts finaux de soutien à l'économie et à la population, qui vont se chiffrer en dizaines de milliards. Prétendre que la suppression du droit de timbre aidera à la relance des entreprises est une escroquerie: la relance se fait par la reprise économique, et par les prêts à taux zéro, voire négatifs. C'est une vraie déclaration de guerre aux salarié-e-s qui ont besoin des services publics, à laquelle il est impératif de répondre: signez et faites signer le référendum! ♦

Jean-Luc Ferrière

URGENT!

Il est encore temps de signer le référendum! Téléchargez la feuille sur sit-syndicat.ch et renvoyez-la avant le 30 septembre à l'adresse figurant au pied de la feuille.

La droite viole ses promesses aux communes

Les jeunes PLR et la Chambre de commerce et d'industrie ont déposé une initiative pour supprimer la taxe professionnelle communale.

Taxe professionnelle • Lors de la mise en place de la RFFA (3^e réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises), la droite avait juré qu'elle ne toucherait pas à la taxe professionnelle communale. Mais les promesses n'engagent que celles et ceux qui veulent y croire: un an à peine après l'entrée en vigueur de la RFFA, les jeunes PLR et la CCIG, lobby patronal, ont déposé une initiative pour supprimer cette petite taxe sur les entreprises.

Depuis 2020, les entreprises ont bénéficié de la RFFA (RIE3): une baisse d'impôt à faire faire un infarctus à Picsou: en passant de 24.3 à 13.79, la baisse du taux d'imposition pour les entreprises est de 43%! Si on ne prend que la part d'impôt communal et cantonal (ICC), la baisse est de 66%: les entreprises ne paient plus que 5% d'impôt ICC. Et encore: 40% des entreprises seulement paient un impôt sur le bénéfice, 60% n'en paient aucun.

De l'autre côté, les communes

voient leurs charges augmenter: la pauvreté augmente, avec des conséquences sociales à assumer; l'État leur transfère de plus en plus de charges dites de proximité, pour la prise en charge des enfants notamment (crèches, parascolaire). Leur supprimer la ressource essentielle pour elles de la taxe professionnelle, c'est les mettre au tapis. Elles viennent de perdre des dizaines de millions avec la RFFA, dont la facture ne cessera d'augmenter avec ses effets progressifs jusqu'en 2025.

Les initiant-e-s prétendent que la taxe nuirait à l'emploi et à la relance. À l'emploi, car elle est basée notamment sur l'effectif employé, à raison de... 10 frs par employé-e et par an. Par Toutatis, quel abus! En ce qui concerne la relance, il n'y a aucun doute: la suppression de cette petite taxe serait insensible, alors que les investissements des communes et du canton, très importants ces dernières décennies, et qui soutiennent largement les entreprises, diminueraient de ma-

nière bien plus importante.

Ainsi, pour les salarié-e-s, cette taxe est légitime, importante pour la redistribution des richesses, et indispensable au financement des communes. Il faudra donc impérativement rejeter cette initiative le moment venu. 

Jean-Luc Ferrière

La taxe professionnelle communale est payée par les entreprises. Elle permet qu'elles participent ainsi aux charges qu'elles génèrent pour les communes. Elle est basée sur le chiffre d'affaire, le loyer annuel et l'effectif de personnes employées. Les coefficients sur le chiffre d'affaire sont au maximum de 1.7 à 6 pour mille, celui sur le loyer de 5 pour mille. En échange, les communes fournissent des prestations importantes aux entreprises, ce que les initiant-e-s font exprès d'omettre. La taxe leur rapporte 185 millions (en 2019).

OUI à l'initiative 99%

Une initiative salubre, qui renforce un peu l'imposition du revenu des gros capitaux, pour alléger celle des travailleurs-euses.

Votations • Non, parce qu'elle ne les concerne pas, l'initiative 99% ne tuera pas les PME, ni n'empêchera de transmettre une maison ou une entreprise à ses descendant-e-s. Ces racontars font partie de la campagne de désinformation orchestrée par la droite contre l'initiative. Factuellement, celle-ci ne vise ni les revenus du travail (salaires, rentes, etc.) ni la fortune elle-même, mais uniquement à imposer correctement ce que rapporte le capital.

Les gains en capitaux (plus-value lors de revente d'actions ou d'immeubles) sont aujourd'hui exonérés au niveau fédéral. Les rendements des capitaux (intérêts, dividendes) sont souvent sous-imposés par rapport aux revenus du travail. L'initiative prévoit une franchise, par exemple de 100 000 frs de revenu du capital. C'est-à-dire que ce sont uniquement les détenteurs-trices d'un capital relativement important, par exemple autour de 3 millions, qui seront concerné-e-s. L'initiative demande uniquement que les revenus du capital soient plus taxés que les revenus du travail. Parce qu'on se tue (au minimum on s'use fortement) au travail, alors que le capital fructifie en tuant et en usant les autres (le 99%).

L'imposition prévue pour ces revenus du capital est de 150% de celle de base: cela ne veut pas dire qu'on paie plus que ce qu'on gagne, mais uniquement qu'on applique un calcul qui va augmenter légèrement l'impôt à payer sur ce que la capital rapporte.

Exemple: je dispose d'actions de 5 millions, qui m'ont rapporté 4% cette année, soit 200 000 frs. Si j'habite à Vandoeuvres, je paie 28 748 frs d'impôt sur ce gain, et il me reste donc 5 171 250 frs. Avec l'initiative, je serai imposé comme si j'avais gagné 150 000 de revenus de ces capitaux (200 000 moins la franchise de 100 000; reste 100 000, qui est compté à 150%, soit comme 150 000). Cela ne va pas me ruiner: je devrai en payer 31 431 frs d'impôts, soit 2 683 frs de plus, et il me restera donc 5 168 159 frs, au lieu de 5 171 250. J'aurai «perdu» 0.6 pour mille de mes richesses, qui reviendront à la collectivité, au lieu que j'en profite égoïstement tout seul... 

Jean-Luc Ferrière

Suppression de la taxe professionnelle: 0 impact pour les communes de riches et résidentielles, impact maximum pour les communes actives et populaires



TAXE PROFESSIONNELLE, NULLE, 0 IMPACT

Anières, Cartigny, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Genthod, Gy, Laconnex, Pregny-Chambésy, Troinex, Vandoeuvres, Veyrier



TRÈS FAIBLE IMPACT (< 1%)

Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Céligny, Chancy, Chêne Bougeries, Choulex, Confignon, Hermance, Jussy, Presinge, Puplinge, Russin, Soral



IMPACT NON NÉGLIGEABLE (1-5%)

Bardonnex, Bernex, Meinier, Onex, Thônex



FORT IMPACT (5-< 10%)

Bellevue, Chêne bourg, Dardagny, Grand-Saconnex, Lancy, Perly-Certoux, Versoix



TRÈS FORT IMPACT (> 10%)

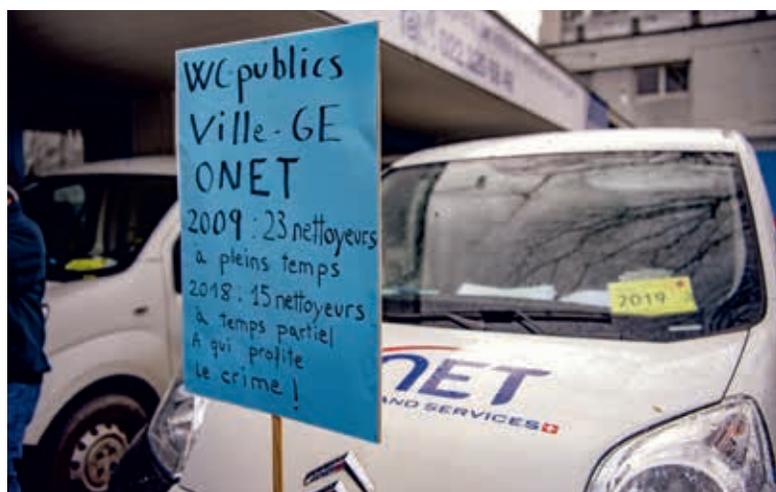
Carouge, Genève, Meyrin, Plan-Les Ouates, Satigny, Vernier

NETTOYAGES

Réinternalisation des nettoyages en Ville de Genève

Le Conseil Municipal a voté le retour du nettoyage des WC publics au sein de la fonction publique municipale. Le résultat d'une grève de 52 jours en 2019, et d'une lutte menée avec détermination par le SIT.

Victoire • Le 7 septembre, le Conseil municipal a (enfin) accepté un crédit de 1,3 million au budget 2022 pour la réinternalisation d'une partie du personnel de nettoyage, en priorité celui s'occupant de l'entretien des WC publics. Les 52 jours de grève des nettoyeurs de la société ONET en 2019 et les mobilisations, principalement celle de la Grève des femmes en 2021, ont démontré que la lutte paye ! Une victoire d'étape bienvenue, alors que le personnel de l'administration municipale se mobilise contre le projet de budget pour 2022, incluant le blocage des mécanismes salariaux.



© Eric Roset

52 JOURS DE GRÈVE EN 2019

La grève des travailleurs d'ONET mandatés pour nettoyer les WC publics en Ville de Genève avait mis en lumière en 2019 la problématique de la sous-traitance des services de nettoyage des lieux publics à des entreprises privées, déjà en place depuis une vingtaine d'années. Après 52 jours de lutte acharnée, la grève s'était arrêtée sur un accord répondant à la plupart des revendications des grévistes en matière d'amélioration de leurs conditions de travail (lire SITinfo mars et avril 2019). Mais le combat n'était pas terminé pour autant : tous les

partis de l'Alternative n'ont cessé dès lors de déposer projets et motions auprès du Conseil municipal visant à réinternaliser l'ensemble des prestations de nettoyage.

PROJET-PILOTE MINIMALISTE

Ces projets et motions ont été étudiés par la commission des Finances du Conseil municipal, qui a rendu un rapport en date du 20 avril 2021. Il en ressortait que certain-e-s élu-e-s préconisaient un pseudo projet-pilote plus que minimaliste de ré-internalisation de seulement 4,4 postes de net-

toyeuses sur 73 (!) à temps plein. Les nettoyeuses ne se sont pas laissées utiliser comme alibis : à l'occasion du 14 juin 2021, jour de la grève féministe, elles ont manifesté devant les bureaux du Magistrat en charge des finances de la Ville de Genève. À cette occasion, elles ont aussi pu dénoncer publiquement devant les médias leurs conditions précaires de travail et de vie.

EXTENSION AUX WC PUBLICS

Toutefois, fin juin, Pascal Holenweg (PS), Joëlle Bertossa (PS) et Laurence Corpataux (Vert-e-s) ont déposé un amendement proposant un crédit

de 1,3 million pour permettre dès avril 2022, la réinternalisation de secteurs du nettoyage, en priorité celui des WC publics. À cela vient s'ajouter le projet-pilote d'internalisation du nettoyage des locaux administratifs en Vieille-Ville. Cet amendement repose non seulement sur le fait que la grève des nettoyeurs des WC publics a mis en lumière la problématique de l'externalisation de cette tâche, mais aussi parce que le contrat liant ONET SA et la Ville de Genève se termine en avril 2022.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Le vote du Conseil municipal démontre une prise de conscience : la Ville de Genève ne peut plus se rendre complice de dumping pratiqué par les entreprises de nettoyage, qui pour une question de profit et de flexibilisation à outrance, emploient leur personnel à temps partiel, obligeant ainsi tout un secteur – majoritairement des travailleuses – à cumuler différents emplois.

La Ville de Genève doit prendre ses responsabilités d'employeuse pour les services nécessaires à son bon fonctionnement, comme les nettoyeuses et nettoyeurs.

POUR LA RÉINTERNALISATION COMPLÈTE

La double majorité de gauche a entendu les nettoyeuses et nettoyeurs qu'elle sous-traite actuellement. Néanmoins, la bataille n'est pas terminée : la réinternalisation doit concerner l'ensemble du personnel de nettoyage. Le SIT veillera également à la bonne application par le Conseil administratif de cette décision du Conseil municipal. Avec le soutien du SIT, les nettoyeuses et nettoyeurs ne cesseront de mener cette lutte. ♦

Merita Elezi

SERVICES PUBLICS

Un budget 2022 en trompe-l'œil

Alors qu'il inclut l'annuité et accorde des postes supplémentaires, le projet de budget 2022 de l'État maintient la pression sur le personnel.

Austérité • Le projet de budget 2022 de l'État s'inscrit dans la continuité des années précédentes : des mesures d'économies sont faites sur le dos de la fonction publique. Comme annoncé par le Conseil d'Etat, le PB2022 prévoit le droit à la progression salariale (annuité accordée à toutes selon la loi sur les salaires). Toutefois le plan financier quadriennal prévoyant la réduction de déficit, ponctionnera les salaires du personnel de plus de 177 millions par les mesures structurelles suivantes : suppression des annuités pour 2023

et 2025 ; gel de l'indexation jusqu'en 2026 (alors que l'inflation devient cette année une réalité et qu'elle risque de s'accroître selon des prévisions) ; modification de la répartition de la cotisation aux caisses de prévoyance publiques pour les nouveaux engagements (soit une augmentation de 27% de la part de cotisation). Cette dernière mesure est très contestée. Prévue pour l'ensemble du personnel, les réactions d'oppositions ont été immédiates en 2021. Augmenter la part de cotisation pour les nouveaux engagements va créer des

statuts du personnel différenciés, réduire l'attractivité de l'employeur-État et peut faire baisser à terme la capitalisation de la CPEG. Inacceptable.

Les effectifs en personnel seront augmentés de 315 postes, principalement dans l'enseignement, pour répondre à la croissance démographique scolaire et à l'augmentation des besoins de la population, en particulier des charges contraintes (aides sociales et paupérisation). Ces postes de terrain sont indispensables. Ils stabilisent souvent du personnel déjà engagé sous contrat précaire. Ils répondent aux besoins de la population. Ils ne suffiront pourtant pas. Des services demeurent en difficulté de délivrer des prestations. La droite vient d'annoncer une initiative visant à interdire toute embauche de personnel en cas de budget déficitaire. Les syndicats s'opposeront à ces mesures et annoncent d'ores et déjà des mobilisations. ♦

Françoise Weber

PETITE ENFANCE

La Ville s'en prend aux travailleuses de la petite enfance

Tandis que la Ville de Genève annonce la municipalisation partielle des structures d'accueil de la petite enfance et la création de nouvelles places de crèche, elle tente d'imposer le gel des salaires.



Conflit • Le conseil administratif a décidé de couper 2,3 millions de francs dans le montant des subventions destiné aux structures d'accueil de la petite enfance pour 2022. Pour imposer le blocage des mécanismes salariaux (gel des annuités, de la prime d'ancienneté et du 13^e salaire progressif, aucune indexation), il a fait pression sur la fédération patronale (FGIPE) pour qu'elle dénonce la CCT pour la fin 2021. Composée de comités bénévoles sans ressources propres, ce fut fait en 3 jours. Un mépris complet du partenariat social. Le personnel se mobilise avec détermination contre ces mesures paradoxales.

INÉGALITÉS PERSISTANTES

Comme pour le personnel de la Ville de Genève, le gel des mécanismes salariaux impacterait les revenus du personnel, mais aussi le montant des salaires sur l'ensemble de la carrière, ainsi que le niveau des rentes. Les conditions de travail et de retraites sont par contre moins favorables dans la CCT, car il s'agit d'un secteur très féminisé, dont le travail est encore dévalorisé. Cette potion amère s'appliquerait aussi aux assistantes des deux crèches familiales, qui attendent toujours la mise en œuvre du salaire minimum légal pour une durée hebdomadaire de travail de 50 heures. Prétendre à

une «équité de traitement» dans les mesures d'économie, lorsque les conditions de travail sont tellement inégales, est honteux. Le personnel concerné n'a pas à payer une partie de la facture de la création indispensable de nouvelles places d'accueil.

AU FRONT DE LA PANDÉMIE

Elles ont été nombreuses, plus de 400, à le dénoncer bruyamment devant le Palais Eynard le 15 septembre. Tant que la municipalisation du personnel des structures de la petite enfance n'est pas devenue une réalité, le personnel exige le respect de la CCT et des mécanismes salariaux, ainsi que des améliorations concernant l'accueil des enfants à besoins particuliers, les remplacements et la fin des contrats précaires et sur appel. Des revendications de longue date qui n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante. Le travail essentiel des employé-e-s depuis le déclenchement de la pandémie pour maintenir l'accueil des enfants et permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles a généré un important stress des équipes, un grand taux d'épuisement en particulier pour pallier à l'absence du personnel fragilisé, un fort impact sur leur santé et celle de leur famille. Ce travail essentiel n'a fait

l'objet d'aucune reconnaissance et la situation demeure critique encore aujourd'hui.

MUNICIPALISATION PAR ÉTAPE

Cet été, le Conseil administratif a décidé de municipaliser les nouvelles structures d'accueil préscolaire que la Ville va créer, dont le montant est estimé à 23 millions de francs entre 2023 et 2028. Le personnel nécessaire aux 670 nouvelles places prévues serait engagé directement par l'administration municipale avec l'ambition d'améliorer la gouvernance des structures d'accueil et de revaloriser les métiers de la petite enfance. Un projet paradoxal lorsqu'on veut économiser sur le dos du personnel sous CCT. Du même coup, c'est la création d'un personnel de la petite enfance à deux vitesses qui est planifié. Quant au SIT, n'ayant aucun détail sur le projet, il réclame l'ouverture de négociations avec la Magistrate Christina Kitsos en charge du dossier. Car les spécificités du secteur de la petite enfance devront être préservées. Les négociations en cours concernant la municipalisation de toutes les structures de Lancy démontrent que c'est un processus moins simple qu'il n'y paraît. **♦**

Valérie Buchs

SANTÉ

Tests obligatoires admissibles, mais sous conditions

Obligation de dépistage hebdomadaire pour le personnel soignant non vacciné ou non guéri: le SIT a posé ses conditions.

Covid-19 • Le Conseil d'État a imposé, par un arrêté du 5 août 2021, une obligation de dépistage pour le personnel soignant non vacciné ou non guéri. Compte tenu de la nécessité de protéger, dans la mesure du possible, les travailleuses et travailleurs de contamination sur leur lieu de travail, mais également de l'importance de préserver la liberté de choix face à la vaccination du personnel des établissements

concernés, le SIT a fait savoir aux employeurs du secteur de la santé qu'il pouvait s'accommoder de l'obligation de tests hebdomadaires pour le personnel non vacciné ou non guéri, mais à certaines conditions. En effet, il serait inacceptable de péjorer des conditions de travail déjà fortement impactées par la crise sanitaire.

Ces tests sont admissibles, pour autant qu'ils soient gratuits et soient réalisés sous la forme d'un test salivaire et sur le temps de travail, quel que soit le taux d'activité des personnes concernées, à des moments adaptés pour tous les horaires. Par ailleurs, le temps pris pour effectuer ces dépistages ne doit en aucun cas préteriter l'effectif sur place et des remplacements doivent être anticipés pour remplacer le personnel testé positif. Finalement, le SIT a

demandé aux employeurs de faire preuve de souplesse au cours de la mise en œuvre de cette procédure.

Cela étant, le SIT déplore et condamne la façon dont le Conseil d'État a communiqué ces nouvelles mesures, en mettant en avant d'emblée la menace de sanctions pénales pour les personnes qui s'y opposeraient, à l'opposé d'une information plus pédagogique, informative et constructive. Cette manière de procéder, ainsi que d'autres propos tenus à l'égard du personnel soignant notamment, sont un affront blessant à ces travailleuses et travailleurs qui ont fourni un effort individuel et collectif remarquable en étant au front pendant la pandémie, parfois au détriment de leur propre santé ou de leur famille. **♦**

Sandra Froidevaux



© Christian Bowen

MATERNITÉ

Hospitalisation prolongée du nouveau-né : le droit des femmes recule.

En voulant combler une lacune du droit, les Chambres fédérales font reculer celui des femmes en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né.

Naissances prématurées • La loi a changé en juillet 2021 en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né dès la naissance. Un dispositif existait déjà, mais la question du maintien du salaire de la mère pendant cette période n'était pas prévue explicitement en Suisse. Ces changements ne sont pas favorables aux travailleuses.

ANCIEN DROIT APPLICABLE

En cas de prématurité ou pour d'autres raisons médicales, il arrive que l'enfant doive rester hospitalisé à la naissance durant plusieurs semaines. Cela implique une présence forte de la mère auprès de son enfant durant cette période. Auparavant, la question était réglée par une demande de report du début du congé maternité jusqu'au jour où l'enfant pouvait enfin sortir de l'hôpital. Ce droit était accordé dès trois semaines d'hospitalisation de l'enfant mais sans limite dans le temps. Par contre, la question du paiement du salaire pendant cette période de report du congé maternité n'était pas prévue par la loi sur l'assurance perte de gain en cas de maternité. Le SIT avait soutenu une travailleuse devant le Tribunal contre Coop, afin que le salaire soit payé par l'employeur à 100 % pendant une période équivalente à la durée prévue par l'Échelle de Berne au sens de l'article 324aCO. Nous avons soutenu qu'il s'agit

d'un empêchement non fautif de travailler en raison de l'accomplissement d'une obligation légale. La Chambre d'appel nous avait donné raison. Le salaire devait être payé à 100 % par l'employeur pendant 3 semaines la première année de service, 1 mois dès la deuxième année, 2 mois pendant la troisième et quatrième année, 3 mois dès la 5^e, etc. Finalement, les Chambres fédérales ont admis que cette question était mal réglée et elles ont changé la loi (LAPG). Mais pas en mieux pour la travailleuse !

LE NOUVEAU DROIT APPLICABLE

Si l'hospitalisation de l'enfant dure au moins 14 jours directement après la naissance, le congé maternité est prolongé (et non plus reporté comme auparavant). La durée effective de l'hospitalisation doit être attestée par un certificat médical. Cette prolongation du congé maternité est interrompue dès que l'enfant peut sortir de l'hôpital, mais elle ne peut durer que 56 jours au maximum (8 semaines). Cette durée maximale a été fixée par le Parlement sur une base statistique moyenne. Elle est très insuffisante pour les grand-e-s prématuré-e-s, ce qui est de plus en plus fréquent, et lésera de nombreuses mères. Il faudrait tenir compte de la situation particulière de chaque enfant. L'Échelle de Berne était plus favorable en matière de durée du salaire

dès la 5^e année de service, que ce qui est prévu dès le 1^{er} juillet de cette année. De plus, le salaire était payé à 100 %, alors que l'indemnité perte de gain découlant de la loi fédérale sur l'assurance perte de gain en cas de service, de maternité et de paternité (LAPG), ne couvre que le 80 % du salaire. La prolongation du congé maternité démarre après les 14 semaines de congé maternité au plan fédéral (art. 329f CO). Au total, la durée maximale du versement des indemnités journalières est par conséquent de 154 jours (22 semaines). Par ailleurs, le droit à la prolongation du congé maternité est réservé aux femmes actives au moment de l'accouchement et qui poursuivront l'exercice d'une activité lucrative au terme du congé maternité. En d'autres termes, ce droit est prévu pour les femmes qui sont sous contrat de travail ou qui en débute immédiatement un nouveau. Les femmes au chômage au moment de l'accouchement, et qui bénéficient encore de droit à des indemnités chômage, pourront aussi avoir droit à la prolongation du congé maternité. La prolongation du congé maternité allonge également la durée de protection contre le licenciement. ♦

Valérie Buchs

Voir LAPG (art 16c et 16 d) et RAPG; Art. 329f al.2 et 336c CO

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Quand la retraite n'existe pas

Entretien avec Dorkas Blanco, victime de la précarité infinie du travail non déclaré.



© Eric Roset

Témoignage • Contribuer au bon fonctionnement de la société genevoise pendant 20 ans. Arriver à l'âge de la retraite et être contraint-e de continuer à travailler parce que les employeurs-euses n'ont pas déclaré les salaires aux assurances sociales ? Telle est la dure réalité des victimes de celles et ceux qui abusent de la vulnérabilité des migrant-e-s clandestin-e-s. Témoignage de Dorkas Blanco, 72 ans, employée de maison encore en activité.

Dorkas, pourquoi n'as-tu pas été déclarée aux assurances sociales ?

Quand je suis arrivée en Suisse, il y a près de 20 ans, je ne connaissais rien du système des assurances sociales. J'avais 52 ans. J'ai quitté la Bolivie

après mon divorce parce qu'avec mon salaire de secrétaire et professeure dans une école de commerce, je n'arrivais plus à subvenir aux besoins de mes 6 enfants. J'ai accepté l'offre d'une mère de famille suisse qui me proposait un contrat nourrie et logée pour entretenir sa maison et l'aider avec ses multiples animaux (tortues, perroquet).

La maison de trois étages n'avait pas été nettoyée depuis des semaines. Après 4 heures de travail, mon employeuse a trouvé que j'étais trop lente, m'a donné 70 francs, souhaité bonne chance et m'a raccompagnée chez ma copine. Je n'avais pas d'argent pour rentrer, c'est grâce à l'aide de mes amies que j'ai survécu. Pendant des mois j'ai cherché du travail la boule au

ventre. Mon visa de touriste expiré, je suis devenue comme tant de migrant-e-s une sans-papiers avec la terreur des contrôles. Quand j'ai trouvé une famille prête à m'héberger et me donner du travail, je n'ai rien demandé de plus.

La seule fois qu'une famille a voulu m'affilier à l'AVS, c'était trop tard. J'avais dépassé l'âge légal pour cotiser et on m'a remboursée. Résultat, mon compte AVS est vide et ce que je cotise maintenant finit dans le fond de solidarité.

Peux-tu nous dire deux mots sur tes employeurs ?

J'ai travaillé pour une bonne dizaine de personnes. Une femme seule, un médecin, des couples avec enfants en bas-âge, certains travaillaient à

la banque ou dans l'industrie textile, une dame atteinte d'Alzheimer. Là c'était dur car elle avait perdu la tête. J'allais deux heures par jour à midi pour l'aider à manger. J'ai travaillé dans plusieurs quartiers : Le Lignon, Champel, Veysenaz, Veyrier.

Je faisais le ménage, le repassage, la vaisselle. Je m'occupais des enfants, des animaux domestiques, je gardais les maisons pour environ 20 frs de l'heure.

Où vis-tu ?

Dans une petite chambre, j'ai deux plaques électriques, un évier, un petit frigo et une douche. Je partage les toilettes avec une autre dame. Je paie 630 frs pour le loyer, plus l'électricité. Pour la lessive, je vais à la cité Universitaire car je n'ai pas le droit d'utiliser la buanderie.

Comment paies-tu tes factures si tu n'as pas de rente AVS ?

Mais je travaille ! Là, je suis très inquiète parce que mon dernier employeur vient de me licencier et avec les temps qui courent, la pandémie, mon âge, c'est plus difficile. Même avec un permis obtenu en 2020, je ne trouve pas suffisamment de travail. Et j'ai beaucoup de difficultés à payer mes primes d'assurances maladie et mes factures de médecins. En février j'ai reçu tellement de factures que j'ai eu une paralysie faciale à cause du stress ! J'ai fait la demande de subsides pour l'année 2021, au mois de janvier et j'attends encore une réponse. Heureusement les associations caritatives m'aident.

Pourquoi ne demandes-tu pas une aide financière ?

À ce que j'ai compris, je n'ai pas accès aux prestations complémentaires cantonales ou fédérales. Pas assez cotisé, pas assez séjourné. Pas ci, pas ça. Et puis j'ai très peur de perdre mon permis, alors je ne fais pas trop de vagues. Je suis intégrée ici, j'ai pris des cours à Camarada pendant 10 ans. J'ai des amies. En Bolivie, même si j'ai travaillé pendant de nombreuses années, je n'aurai certainement aucune retraite.

Tu as défilé à Berne contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, pourquoi ?

J'ai travaillé très dur pour la collectivité et pour l'instant je n'ai pas grand-chose en retour. Mais je suis solidaire, je pense aux autres femmes plus jeunes que moi et leur souhaite un avenir meilleur. Augmenter l'âge de la retraite des femmes, c'est ne pas reconnaître à sa juste valeur ce qu'elles ont donné à la société tout au long de leur vie et là je me sens complètement concernée. 

Propos recueillis par Mirella Falco



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

**ASSEMBLÉE POUR LES
MEMBRES DES SERVICES
PUBLICS ET
SUBVENTIONNÉS**

**Mardi 28 septembre
de 18h à 19h 30 au SIT
(grande salle)**

Information et
revendication sur les
réformes LPAC,
G'Évolue, assurance
perte de gain privée
dans l'administration.
Analyse du PB 2022
et mobilisation

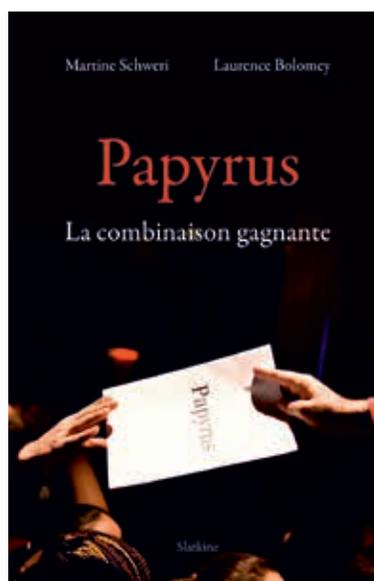


**Intéressé-e par les enjeux
syndicaux en lien avec
l'urgence climatique ?**

**Prochaines réunions:
6 octobre, 3 novembre et
1^{er} décembre à 18h30 au SIT**

**REJOINS LE
« GROUPE CLIMAT »
DU SIT!**

**Contacts:
dcabeza@sit-syndicat.ch,
mcattani@sit-syndicat.ch**



**MARTINE SCHWERI
LAURENCE BOLOMEY**

Papyrus: la combinaison gagnante

**« NORMALISATION DES SANS-
PAPIERS: GENÈVE PASSE À
L'ACTION ».**

L'annonce du Conseil d'État a créé
la surprise...

Le projet-pilote Papyrus, concocté

secrètement, se déroule dans un
temps limité, 2017-2018. Il propose
aux personnes sans statut légal,
travaillant à Genève depuis nombre
d'années, d'obtenir un permis, à cer-
taines conditions strictes.

La nouvelle se répand rapide-
ment. Les associations et syndicats
partenaires de Papyrus, et les ser-
vices de l'État, s'adaptent pour faire
face à la demande. Plus de 3000
personnes, vivant jusqu'ici dans
l'ombre à Genève, oseront requérir
un statut dans l'espoir d'être enfin
reconnues.

Papyrus – La combinaison
gagnante raconte l'histoire de ce
projet inédit, explique comment et
pourquoi il a éclaté. Il propose de
faire connaissance, à travers leurs
témoignages, avec ces femmes
de ménage, serveurs, nounous,
peintres, indispensables à l'écono-
mie, que chacune et chacun côtoie
quotidiennement.

Vient de paraître,
aux Editions Slatkine

1 volume, 15 x 22 cm,
194 pages, broché,
ISBN : 978-2-8321-1039-3,
CHF 29.- TTC



**Le droit du travail et la justice
vous intéresse ?**

**Vous cherchez un engagement
riche de sens ?**

Devenez juge Prud'hommes!

**Soirées d'information
sur les conditions pour devenir juge
Prud'hommes, sur ce qu'implique
concrètement le mandat, et sur le processus
pour devenir candidat-e.**

**Mercredi 17 et jeudi 25 novembre,
de 19h à 20h30
à l'UOG (3 place des Grottes)**



CARNET NOIR Gérald Crettenand

Notre ami et camarade Gérald
nous a quittés le 1^{er} juillet, après
une vie entièrement consacrée à
la militance. Il avait été secrétaire
syndical au SIT (alors FSCG) de
1974 à 1984. Déterminé à implanter
le syndicat dans les secteurs les
plus précaires, il avait développé
– voire même créé – des syndi-
cats dans la coiffure, la vente et

surtout l'hôtellerie restauration. Il
avait également impulsé au début
de la crise la création d'un comité
de chômeurs-euses, qui deviendra
par la suite l'Association de dé-
fense des chômeurs-euses (ADC).

Mais Gérald restera aussi dans
les mémoires « celui par qui le
scandale arrive ». Élu au comité
directeur du Parti du travail, il est
licencié par le bureau de la FSCG,
qui prétexte de l'incompatibilité
du mandat de secrétaire syndical
avec cette élection. Argutie juri-
dique hypocrite, puisque c'est bien
le Parti du travail qui est en cause.
Une importante mobilisation de
militant-e-s – les forces vives du
syndicat – qui durera plusieurs
mois obligera le bureau à reve-
nir sur sa décision. Et c'est de là
qu'on peut dater la dernière étape
de l'évolution du SIT et, pour dire
vite, son ancrage à gauche.

Merci Gérald, pour cet engage-
ment sans faille.

Le SIT

On trouvera une relation plus
fournie dans la brochure sur
l'histoire du SIT qu'on trouve
sous:
[http://www.sit-syndicat.ch/
spip/spip.php?article19](http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article19)



Services publics
Le Cartel organise une
demi-journée de formation
mardi 19 octobre
de 8h30 à 12h30 à l'UOG

(sur inscription pour les membres des syndicats,
demandes de congés syndicaux possibles).

Les thèmes concernent les mécanismes salariaux et les critères
fixant les salaires et leurs réformes prévues G'Evolue.
La fiscalité nécessaire pour doter les services publics.



NON à
l'extension
des horaires
d'ouverture des
magasins

—
SOIRÉES DE
FORMATION

—
Mardi 28
septembre
Jeudi 30
septembre
de 19h15 à 21h

dans
les locaux
d'Unia-Genève
(5, chemin
Surinam)

—
Afin de nous
préparer à la
campagne de
votation contre la
modification de la
loi sur les horaires
d'ouverture des
magasins (LHOM),
le comité unitaire
référendaire vous
invite à discuter
des enjeux de
cette votation,
et à aiguiser nos
arguments et
contre-arguments à
ceux des adversaires.

—
Participez
nombreuses et
nombreux !

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DU MOIS
DE JUIN ET D'AOÛT, LE COMITÉ
SIT A :

- ♦ pris connaissance avec satisfaction de l'aboutissement de l'IN 1000 emplois
- ♦ validé le projet d'initiative fiscale CGAS-Alternative
- ♦ ratifié la participation du SIT au référendum sur le logement
- ♦ accepté un projet de réorganisation d'équipe
- ♦ préparé la manifestation du 18 septembre
- ♦ donné les mots d'ordre pour la votation du 26 septembre
 - OUI à l'initiative 99%
 - OUI au Mariage pour tous-tes
- ♦ voté l'ouverture du fonds de grève, préventivement, pour les nettoyeurs-euses de l'Hôpital de La Tour
- ♦ donné son soutien au référendum « Droit de timbre »

LORS DE SES SÉANCES DES
MOIS DE JUIN ET AOÛT, LE
COMITÉ DE LA CGAS ET L'AD DE
LA CGAS ONT :

- ♦ fait un tour d'horizon sur les actualités syndicales
- ♦ poursuivi les mises à jour d'informations et précautions relatives au Covid
- ♦ mis en route les discussions au sujet du renouvellement des juges prud'hommes
- ♦ fait un point sur l'initiative « 1000 emplois »
- ♦ commencé à organiser la manifestation du 30 octobre
- ♦ décidé de soutenir le référendum sur le logement
- ♦ fait un suivi de la situation du Salaire minimum légal
- ♦ entamé les préparatifs de la commémoration du 9 novembre
- ♦ été informé des discussions sur les négociations à l'aéroport
- ♦ discuté des mandats au sein des commissions officielles
- ♦ discuté de la campagne LHOM
- ♦ préparé la manifestation du 18 septembre et discuté d'AVS21
- ♦ adopté un cahier de revendications sur le chômage
- ♦ donné sa détermination pour les votations du 26 septembre:
 - OUI à l'initiative 99%
 - OUI au Mariage pour tous-tes
- ♦ décidé de soutenir le référendum « Droit de timbre »
- ♦ validé le projet d'initiative fiscale avec l'Alternative



DÉCOUVREZ PANORAMA, LE NOUVEAU JOURNAL SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS-ÈRES EN SUISSE !

Quatre fois par année, l'ODAE romand y propose un dossier thématique, des analyses, des cas d'applications du droit et des témoignages, principalement sur des questions de droit des

étranger-ères (LEI et ALCP).
 Le premier numéro est en libre accès sur www.odae-romand.ch avec un dossier spécial sur la question des liens entre aide sociale et permis de séjour.
 Pour recevoir Panorama dans votre boîte aux lettres, un simple versement sur le CCP de l'ODAE romand suffit :
 • 50 frs/an pour les membres individuel·les
 • 100 frs/an pour les membres collectifs
 IBAN CH46 0900 0000 1074 7881 0
 Pour plus d'informations :
info@odae-romand.ch

65 ans c'est toujours non!

Nous étions 15 000, ce samedi 18 septembre 2021 dans les rues de Berne, pour crier une fois encore notre refus catégorique de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Une mobilisation importante, et qui ne faiblit pas, contre AVS21, que le parlement fédéral s'apprête à adopter cet automne.

Fort-e-s (fières, féministes et en colère) de cette mobilisation, il nous reste maintenant quelques mois pour tricoter nos mitaines (en laine violette, s'il vous plaît) pour nous lancer dans la récolte de signatures pour le référendum au mois de janvier prochain. Parce que ces (vieux) Messieurs (de droite) ne veulent toujours pas comprendre que 65 ans, c'est toujours non! ♦

Davide De Filippo
photos: **Éric Roset**



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

LAPOSTE

SIT INFO
CP 3135
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe
Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez,
Thierry Horner, Camille Layat, Alice Lefrançois,
Martin Malinovski, Nicole Moser, présidence du SIT,
Camille Stauffer, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.